



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 09 07

OBJET :

Recensement de la population 2024, recrutement d'agents recenseurs

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt cinq septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mmes Michèle Maurel, Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Céleschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Gérard De Zordo, Mmes Malika Vannucci, Sandrine Mauras et Marie-Fleur Alquier.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que 2024 sera l'année du recensement pour la population Contoise. Il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Afin d'assurer la bonne marche de cette campagne de recensement de la population Contoise, le conseil a décidé, par délibérations n° 2023 06 08 du 26 juin 2023, de recruter deux coordonnateurs communaux, chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Afin de permettre le bon déroulement de ces enquêtes, Monsieur le Maire propose au conseil de recruter du 2 janvier au 17 février 2024, 15 agents recenseurs pour effectuer la collecte des informations auprès des foyers. L'INSEE communiquera à la commune début octobre le montant de la dotation forfaitaire de recensement qui sera attribué à la commune de Contes. Pour rappel ce montant était de 13.399,00 euros en 2018.

Monsieur le Maire propose d'indemniser ces agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- 1,20 € par bulletin individuel rempli
- 1,00 € par bulletin logement rempli
- Un forfait de 50,00 € pour les déplacements sur des zones réduites
- Un forfait de 100,00 € pour les déplacements sur des zones étendues
- Un forfait de 100,00 € pour l'ensemble des séances de formation

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide de recruter 15 agents recenseurs pour la période allant du 2 janvier au 17 février 2024 en les indemnisant selon les modalités précitées.

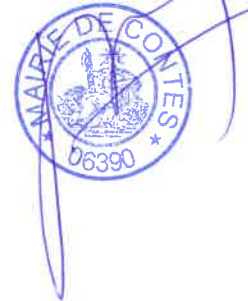
*Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28*

*Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230925-20230907-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Publication : 27/09/2023

Le Maire Francis TUJAGUE

